



Séance ordinaire du conseil territorial du 17 décembre 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2024-12-17_3826
Fresnes – Bilan de la concertation de
la modification n° 2 du Plan Local
d'Urbanisme

Etablissement
 Public Territorial

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 19h les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 11 décembre 2024. La séance est retransmise en direct sur le site internet de l'EPT.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	M. MAITRE	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	Mme VERMILLET	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représenté	M. CONAN	P
Orly	M. BAGÉ Jinny	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Absent		-
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	Mme CAPELO	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Représenté	M. DELL'AGNOLA	P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Représenté	Mme DEXAVARY	P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Représenté	M. MARCHAND	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		-
Viry-Châtillon	Mme CAPELO Vanessa	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Absente		-
Choisy-le-Roi	M. CHASSAY Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	Mme CHEVALIER Catherine	Représentée	M. TEILLET	P
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DARMON Charles	Représenté	Mme EUGENE	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Présente		P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	M. MARCILLAUD	P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONT Jean-Marc	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. DELAGE Jean-François	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	M. LERUDE	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Savigny-sur-Orge	Mme EUGENE Joëlle	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme FREIH-BENGABOU Kheira	Représentée	Mme LEFEBVRE C.	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	Mme LEYDIER	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	M. GONZALES D.	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Éric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent ⁽¹⁾		P
Choisy-le-Roi	M. HUTIN Sébastien	Absent		-
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Représenté	M. DEFREMONT	P
Gentilly	Mme JAY Marie	Présente		P

3826

1/4



Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	M. BEN-MOHAMED	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	Mme DORRA	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	Mme DAUMIN	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Représenté	M. TRAORE	P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Présente		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	M. BELL-LLOCH	P
Morangis	M. LEGRAND Jean-Jacques	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Présent		P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	M. SEGURA	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Présente		P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	Mme VEYRUNES-LEGRAIN	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	Mme LINEK	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	Mme EBODE ONDOBO	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	M. LIPIETZ	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme MUSEUX Christine	Présente		P
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	Mme BENSARSA REDA	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Présente		P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	Mme OSTERMEYER	P
Arcueil	Mme PECCOLO Hélène	Absente		-
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Représenté	M. PIROLI	P
Cachan	M. PETIOT David	Absent		-
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Présente		P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Présent		P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Présent		P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Présent		P
Orly	Mme SOUID Imène	Présente ⁽²⁾	M. BAGÉ ⁽³⁾	P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	M. BENETEAU	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. YAVUZ	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Absent		-
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	Mme GAULIER	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	Mme JAY	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. TRAORE Ibrahim	Présent		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Représentée	M. SAC	P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Présente		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	M. SAUERBACH	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P

(1) Présent à partir de la délibération 3794

(2) Jusqu'à la délibération 3822

(3) A partir de la délibération 3823

Secrétaire de Séance : Madame JAY Marie

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
3769 à 3793	60	34	94
3794 à 3822	61	34	95
3823 à 3837	60	35	95



Exposé des motifs

Dans le cadre de la modification n°2 du PLU de Fresnes, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a saisi le 28 août 2023 la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) pour une demande d'avis conforme.

La MRAe dans son avis conforme n°MRAe AKIF-2023-139 rendu le 25 octobre 2023, a conclu à la nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

Par délibération n°2023-12-19_3427 du 19 décembre 2023, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a décidé de procéder à l'évaluation environnementale de la modification n°2 du PLU de Fresnes, et a fixé les nouvelles modalités de la concertation.

Cette procédure a pour objet :

- La modification du règlement et du plan masse de la zone UZ correspondant à la ZAC Charcot-Zola ;
- La modification du règlement et du plan masse de la zone UV correspondant à la ZAC Cerisaie Sud ;
- L'apport de corrections de fond et de forme sur certains aspects des documents du PLU afin de faciliter l'application des règles.

Les modalités de concertation prévues ont été les suivantes :

- Une mise à disposition d'un dossier présentant les caractéristiques du projet et d'un registre de participation à la mairie de Fresnes, 1 place Pierre et Marie Curie 94260 Fresnes, à ses heures d'ouvertures au public,
- L'ouverture d'une page sur le site internet de la ville indiquant le lieu de la tenue d'un registre de participation mis à disposition du public à la direction du développement territorial pour permettre aux habitants de formuler des avis, des questions ou des contributions.

En conséquence, cette concertation a pris la forme suivante :

- Création de la page interne « MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) » sur le site de la ville www.fresnes94.fr indiquant le lieu de la tenue d'un registre de participation mis à disposition du public soit du 1er mars au 2 avril 2024 ;
- Publication d'un article explicatif et indiquant le lieu de la tenue d'un registre de participation mis à disposition du public dans le magazine municipale « Panorama » de mars 2024 distribué en 14 500 exemplaires à la population entre le 1er mars et le 3 mars et mis en ligne le 1er mars ;
- Mise à disposition du public du 1er mars au 2 avril 2024 d'un dossier présentant les caractéristiques du projet et d'un registre de participation à la mairie de Fresnes, 1 place Pierre et Marie Curie 94260 Fresnes, au service urbanisme à ses heures d'ouverture au public soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h à l'exception du mardi main.

Il convient désormais d'établir le bilan de cette concertation afin de préparer les phases suivantes de notification du projet de modification aux personnes publiques associées puis d'enquête publique.

Conformément au principe de coopérative des villes qui anime l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, le conseil municipal de Fresnes a donné un avis favorable au bilan de la concertation et à la poursuite de la procédure de modification n°2 du PLU.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Territorial de tirer le bilan de la concertation de la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Fresnes.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et L.103-3, L.153-8 et suivants, L.153-41 et suivants ;



Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération du 26 juin 2018 du Conseil Territorial du Grand Orly Seine Bièvre approuvant la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Fresnes ;

Vu la délibération du 14 décembre 2021 du Conseil Territorial du Grand Orly Seine Bièvre approuvant la modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la ville de Fresnes ;

Vu l'arrêté n°A2022_716 du Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en date du 19 avril 2022 prescrivant la procédure de modification du PLU de Fresnes ;

Vu la délibération n°2023-12-19_3427 du Conseil Territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre du 19 décembre 2023 décidant de procéder à l'évaluation environnementale de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Fresnes, et fixant les modalités de concertation associées ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Fresnes du 17 octobre 2024 tirant le bilan de la concertation associée à la modification n°2 du PLU ;

Considérant que la concertation a été mise en œuvre conformément aux modalités définies ;

Considérant le bilan de la concertation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Fresnes ;

Vu l'avis de la commission Garantir la ville et la qualité de vie pour tous,

Entendu le rapport de M. Camille Vielhescaze,

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le bilan de la concertation de la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Fresnes annexé à la présente.
2. Précise que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :
 - Affichage au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de Fresnes pour une durée d'un mois,
 - Publication sur le site internet de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre : www.grandorlyseinebievre.fr
3. Précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Madame la Maire de Fresnes.
4. Invite le Président ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 95

A Vitry-sur-Seine, le 19 décembre 2024
Le Président

Michel LEPRETRE



Ville de Fresnes
Département
Ressources
Direction urbanisme et
aménagement

VILLE DE FRESNES MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME BILAN DE CONCERTATION

Sommaire

1. Introduction
2. Les modalités de la concertation
3. La mise en œuvre de la concertation
4. La prise en compte de la concertation
5. Conclusion
6. Exemples de modalités de la concertation

1. Introduction

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Fresnes a été approuvé le 22 octobre 2009, sa révision générale a été approuvée le 26 juin 2018. Le document a ensuite été mis à jour :

- Par arrêté du 28 novembre 2018 pour annexer les secteurs majorés de la part communale de la taxe d'aménagement ;
- Par arrêté du 1er mars 2019 pour annexer le Plan de Prévention des risques de mouvements de terrains différenciés du Val-de-Marne ;
- Par arrêté du 24 janvier 2020 pour annexer la mise à jour des secteurs majorés de la part communale de la taxe d'aménagement.

Le 14 décembre 2021 le Conseil territorial de l'établissement public territorial du Grand-Orly Seine Bièvre a approuvé la modification n°1 du Plan local d'urbanisme de Fresnes.

Sur saisine du Conseil Municipal en date du 31 mars 2022, la procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été prescrite par arrêté du Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, compétent en la matière, en date du 19 avril 2022.

Par ailleurs, le Conseil municipal de la commune de Fresnes a délibéré le 30 mars 2023 sur la définition du périmètre de développement prioritaire dans le cadre du classement de son réseau de chaleur urbain par géothermie. En application de l'article R 151-53 du code de l'urbanisme, il convient que ce périmètre soit annexé au P.L.U.



La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a été saisie par l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre d'une étude dite au cas par cas du projet de modification n° 2 du PLU et elle a rendu, le 25 octobre 2023, un avis conforme concluant à la nécessité d'une évaluation environnementale afin d'évaluer l'exposition des populations aux nuisances autoroutières.

Suite à cet avis conforme n° MRAe AKIF-2023-139 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France en date du 25 octobre 2023, demandant de réaliser une évaluation environnementale, le Conseil Municipal a approuvé par délibération le 21 décembre 2023 les objectifs de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme et a sollicité l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre d'engager la procédure conformément aux dispositions des articles L.153-36 à L.153-48 du code de l'urbanisme.

Par délibération du Conseil Territorial en date du 19 décembre 2023, le Président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre a précisé les objectifs et les modalités de concertation dans le cadre de l'évaluation environnementale de la modification n°2 du PLU de Fresnes.

Rappel des objectifs de la modification :

- La modification de la zone UD correspondant au secteur de la ZAC Cerisaie Sud pour prendre en compte le résultat de l'étude de reprogrammation du quartier visant à limiter la densité des constructions sur les derniers lots à bâtir et la création d'un espace vert public ;
- La correction de fond et de forme du PLU.

Le PLU est conçu pour fournir le cadre juridique et réglementaire nécessaire à la mise œuvre de projets qui s'inscrivent dans la dynamique d'une politique communale d'aménagement et de développement maîtrisé. À ce titre, il est l'expression d'un projet politique et est élaboré avec la population dans le cadre de la concertation.

2. Modalités de la concertation

Selon l'article L103-2 du code de l'Urbanisme, la concertation préalable est obligatoire en cas d'évaluation environnementale et doit être menée avant enquête publique.

Les modalités de la concertation ont été définies délibération du Conseil Territorial de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre en date du en date du 19 décembre 2023. Ainsi, il a été prévu, à minima, des modalités de concertation suivantes :

- Mise à disposition, pour une durée d'un mois, d'un dossier présentant les caractéristiques du projet et d'un registre de participation à la mairie de Fresnes, 1 place Pierre et Marie Curie 94260 Fresnes, à ses heures d'ouvertures au public ;
- Ouverture d'une page sur le site internet de la Ville indiquant le lieu de la tenue d'un registre de participation mis à disposition du public pour permettre aux habitant.es de formuler des avis, des questions ou des contributions.



3. La mise en œuvre de la concertation

Les modalités de la concertation se sont déroulées suivant les prescriptions visées dans la délibération du 19 décembre 2023 :

- Création de la page interne « MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) » sur le site de la ville www.fresnes94.fr indiquant le lieu de la tenue d'un registre de participation mis à disposition du public soit du 1er mars au 2 avril 2024 ;
- Publication d'un article explicatif et indiquant le lieu de la tenue d'un registre de participation mis à disposition du public dans le magazine municipale « Panorama » de mars 2024 distribué en 14 500 exemplaires à la population entre le 1er mars et le 3 mars et mis en ligne le 1er mars ;
- Mise à disposition du public du 1er mars au 2 avril 2024 d'un dossier présentant les caractéristiques du projet et d'un registre de participation à la mairie de Fresnes, 1 place Pierre et Marie Curie 94260 Fresnes, au service urbanisme à ses heures d'ouverture au public soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h à l'exception du mardi main ;

4. La prise en compte de la concertation

Une seule mention a été portée au dossier, indiquant la satisfaction de l'administré sur la proposition d'intégration d'un espace vert ouvert à toutes et tous au sein de la ZAC Cerisaie.

Ce retour est parfaitement compatible avec les évolutions proposées par le document.

5. Conclusion

Malgré une diffusion d'information large au sein de la population, un seul retour a été enregistré.

Cela s'explique principalement par l'objet restreint de la modification n°2. En effet, celle-ci vise essentiellement à l'ajustement du plan de masse d'une zone d'aménagement concerté pour y intégrer des éléments déjà issus de différents process de concertation au long cours engagé depuis plusieurs années : rencontres sur sites avec les habitant.es, travail avec le Conseil de quartier, etc...

Ces différents échanges avaient fait remonter la nécessité de dédensifier le périmètre et d'intégrer plus de végétalisation dans ce quartier afin d'en améliorer la qualité de vie et créer un cadre de vie plus agréable et harmonieux. Ainsi, l'évolution de la réglementation d'urbanisme dans cette perspective d'inclusion d'un espace vert ouvert à tous et toutes, ainsi que de la baisse de la constructibilité pour les lots restants à bâtir de 17 % vient traduire la mise en œuvre de ces conclusions.

Le retour, bien qu'unique, vient confirmer l'importance accordée par les habitant.es à l'intégration d'un espace naturel dans le projet de développement urbain de ce quartier, reflétant ainsi l'adhésion et l'enthousiasme des résident.es pour cette initiative.



6. Exemples de modalité de la concertation

Site internet :

URBANISME

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La Ville de Fresnes et le Grand-Orly Seine et Bièvre lance la modification n°2 de son plan local d'urbanisme (PLU)

Publié le 1 mars 2024



Le Grand-Orly Seine Bièvre, en accord avec la Ville de Fresnes a initié la modification n°2 de son plan local d'urbanisme (PLU).

Objectifs ?

Cette modification vise deux objets principaux :

- La modification du plan de masse de la zone d'aménagement concertée de la Cerisaie afin de permettre la création d'un espace vert de 1 350 m² et de revoir le plan de circulation et de stationnement
- L'apport de corrections de fond et de forme sur certains aspects des documents du PLU afin de faciliter l'application de certaines règles.

Participer

La concertation habitante se déroule du 1er mars au 2 avril. Les Fresnois qui souhaitent se prononcer sur cette modification peuvent transmettre leurs observations à l'adresse urbanisme@fresnes94.fr.

Avant l'approbation, le projet de modification sera également soumis à enquête publique à la rentrée 2024.



Service Urbanisme

Hôtel de ville
1 place Pierre et Marie Curie
94260 FRESNES

01 49 84 56 43 / 01 49 84 56 40
urbanisme@fresnes94.fr



URL de la page : <https://www.fresnes94.fr/actualites/modification-du-plan-local-durbanisme-plu/>

Article Panorama mars 2024

Urbanisme

PLUS DE VERT ET MOINS DE BÉTON DANS L'ÉCOQUARTIER

Le plan local d'urbanisme va être modifié afin de limiter la densité et de créer un jardin public à la Cerisaie.

Depuis son entrée en fonctions en 2020, la municipalité a mis en pause les projets d'aménagement des deux derniers lots restant à bâtir, rue de Montjean et avenue de la Cerisaie, pour offrir davantage de place à la nature dans ce quartier.

« Nous avons souhaité créer un véritable espace vert au cœur de l'écoquartier afin d'améliorer la qualité de vie des habitants », souligne Marie Chavanon, maire de Fresnes. « Nous avons donc commandé une étude de reprogrammation afin de répondre à ce besoin légitime des Fresnois. »

Création d'un espace vert

Réalisée entre 2021 et 2023, l'étude en question du plan de masse de la Cerisaie va se traduire par une modification n° 2 du plan local d'urbanisme (PLU). « Cette nouvelle disposition, qui s'appliquera aux permis de construire des deux derniers lots, permettra de limiter la densité des

constructions et de créer un espace vert dans l'écoquartier », précise Marie Leclerc-Bruant, adjointe à la maire chargée de l'aménagement urbain.

Procédure

La concertation sur cette modification n° 2 démarre avec la mise à disposition du dossier au public jusqu'au 1er avril. Suite aux remarques émises par les Fresnois, un bilan de cette consultation sera proposé aux conseils municipaux et territoriaux, avant consultation de l'autorité environnementale. Fin 2024, une enquête publique précédera un passage à l'ordre du jour des conseils municipal et territorial. ■ T. M.